

Coronavirus : l'appel de professionnels de la montagne pour déconfiner certains sports de pleine nature

Par Margot Desmas avec AFP

Déconfiner la pratique de certains sports de pleine nature à partir du 11 mai dans le respect des *"objectifs de lutte contre la pandémie"* de [coronavirus](#) : c'est l'ambition affichée par des professionnels de la montagne. Le Syndicat interprofessionnel de la montagne (SIM-CFDT), l'Union nationale des accompagnateurs de montagne (UNAM) et l'Association professionnelle sport & outdoor (APSO) plaident pour un *"redémarrage raisonné et au plus tôt des activités de montagne et de pleine nature"*, soumettant plusieurs *"mesures de déconfinement"*.

Parmi elles, la levée de l'interdiction autour des sports et des activités de plein air *"à risque faible ou modéré"* comme *"la randonnée pédestre, équestre, cycliste et cyclotouriste"* ou encore *"la course à pied"* et *"l'escalade en site sportif"*. Une autorisation s'adressant aux *"gens conscients qui ont envie d'avoir accès à la nature"* et qui reposerait avant tout sur la confiance, justifie Jean-Michel Asselin, journaliste et alpiniste isérois.

Les trois organisations proposent également, dans [un document](#) daté du dimanche 19 avril, la reprise des pratiques sportives *"plus techniques et potentiellement plus risquées"* comme l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie ou le VTT *"dans les départements ou les régions ne subissant pas de tension particulière sur les services d'urgence hospitalières et les unités de secours"*. Pour rappel, en Isère, Savoie et Haute-Savoie, [la pratique d'activités de montagne demeure interdite](#) pendant le confinement.

Cette levée devra s'effectuer *"sous condition d'une pratique exclusivement individuelle ou réduite à un petit groupe issu d'un même foyer de confinement ou formé de partenaires réguliers en nombre limité"*, préconisent-ils. *"Et sous condition de respect intra et inter-groupes de mesures de distanciation sociale et de gestes barrières spécifiquement adaptés"*, ajoutent-ils.

"Pas un besoin anecdotique"

"On a abdiqué sur les libertés au nom de la santé (...) Mais ce n'est pas parce qu'on va dans la nature qu'on va engorger les hôpitaux", poursuit Jean-Michel Asselin, pointant certaines voix qui s'élèvent pour dénoncer les partisans de ce texte. *"Ce n'est pas un enjeu suffisamment grave pour interdire l'accès à la nature qui n'est pas un besoin anecdotique"*, ajoute le passionné de montagne, également signataire d'[une pétition](#) *"pour un accès responsable à la nature en période de confinement"*.

Le SIM-CFDT, l'UNAM et l'APSO soulignent que ces activités ne devront *"pas nécessiter de longs déplacements"* et que *"les sorties collectives en groupes plus conséquents"* devront *"rester en cohérence avec les mesures générales de déconfinement progressif de la société"*.

Les trois organisations soutiennent aussi la reprise des activités de pleine nature encadrée par des professionnels et dressent une série de huit mesures à respecter pour une *"reprise progressive"* durant laquelle les encadrants devront être régulièrement testés au Covid-19. Parmi elles, la restriction des groupes à huit personnes, la limitation de l'usage des remontées mécaniques et du transport collectif, ou encore la désinfection du matériel de prêt, quand *"l'utilisation prioritaire par les pratiquants encadrés de leurs équipements de protection individuelle"* n'est pas possible.